

**Vingt-deuxième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

20 octobre 2020
Français
Original : anglais

Genève, 10 novembre 2020
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Engins explosifs improvisés (EEI)

Rapport sur les engins explosifs improvisés*

Document soumis par les Coordonnateurs¹

I. Introduction

1. Le Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques s'est réuni à Genève les 29 et 30 septembre 2020 pour discuter de la question des engins explosifs improvisés (EEI), conformément aux décisions prises à la vingt et unième Conférence annuelle². Le 2 juillet et le 23 septembre 2020, les Coordonnateurs ont informé les Hautes Parties contractantes de la manière dont ils entendaient faire progresser les travaux sur les EEI en 2020.

2. Sur la base des travaux menés par le Groupe d'experts sur cette question depuis 2009, les discussions sur les EEI ont été structurées comme suit :

- i. Un échange de vues général ;
- ii. Une table ronde sur les nouveaux types d'EEI ;
- iii. Une table ronde sur les méthodes de déminage ;
- iv. Un échange d'informations sur les difficultés liées à l'élimination des EEI ;
- v. La communication d'informations actualisées relatives au questionnaire révisé sur la lutte contre les EEI ;
- vi. Une table ronde sur l'éducation aux risques liés aux EEI et sur d'autres méthodes de protection des civils ;
- vii. Un point sur les activités menées récemment par d'autres entités pour lutter contre la menace que représentent les EEI.

3. La vingt et unième Conférence annuelle ayant décidé de « reconnaître l'importance qu'il y a à permettre aux hommes et aux femmes de participer de manière équilibrée aux travaux du Groupe d'experts afin d'aider celui-ci à lutter contre la menace que représentent

* Le présent rapport a été soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

¹ Le colonel Pascal Levant (France) et M^{me} Diana Esperanza Castillo Castro (Colombie).

² CCW/AP.II/CONF.21/5, par. 36.



les EEI »³, les Coordonnateurs se sont attachés à traduire cette décision dans la composition des tables rondes.

II. Déroulement de la réunion (29 et 30 septembre 2020)

A. Échange de vues général

4. Les participants se sont dits préoccupés par l'utilisation qui continue d'être régulièrement faite des engins explosifs improvisés et par les répercussions négatives que ceux-ci ont sur les civils. Des délégations ont souligné les conséquences humanitaires graves et les effets négatifs des EEI sur la sécurité, la stabilité et le développement socioéconomique, en particulier en milieu urbain. Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet de l'utilisation fréquente d'EEI dans la commission d'actes de terrorisme.

5. De nombreuses délégations ont appelé de leurs vœux l'universalisation du Protocole II modifié. Plusieurs délégations ont salué l'élaboration par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) d'un outil d'auto-évaluation volontaire destiné à aider les États à recenser eux-mêmes leurs lacunes et les difficultés rencontrées en matière de réglementation et de préparation concernant les EEI au niveau national, conformément à la résolution 73/67 de l'Assemblée générale⁴.

6. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'une coopération et d'un partage de l'information aux niveaux national et multilatéral pour contrer la menace multidimensionnelle que représentent les EEI, notamment l'élaboration de mécanismes permettant de signaler les incidents liés à ces engins. L'importance de la coordination entre les gouvernements, l'industrie et la société civile a également été soulignée.

B. Échange d'informations

1. Nouveaux types d'engins explosifs improvisés

7. Des intervenants du Service de la lutte antimines de l'ONU, de Nonviolence International, du Centre d'excellence pour la lutte contre les engins explosifs improvisés et du Small Arms Survey ont donné un aperçu des difficultés que posent les nouveaux types d'EEI, notamment les nouveaux mécanismes de déclenchement et les nouveaux composants utilisés en tant que charge principale et détonateurs. Ils ont souligné la course de vitesse permanente à laquelle se livrent les concepteurs de nouveaux engins explosifs improvisés et les personnes chargées de l'élaboration des mesures de lutte contre les EEI. Après la table ronde, les délégations ont échangé des informations sur leurs expériences en matière de nouveaux types d'engins explosifs improvisés, tels que les EEI télécommandés par téléphone portable, les EEI antihélicoptères et les véhicules piégés.

2. Méthodes de déminage des engins explosifs improvisés, en particulier en milieu urbain

8. Des représentants du Mines Advisory Group, du Service de la lutte antimines, de Norwegian People's Aid et du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) ont fait remarquer qu'en raison de facteurs tels que la densité de population et l'obligation d'utiliser des méthodes moins intrusives et donc moins efficaces, il était difficile d'éliminer les EEI en milieu urbain. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait garantir la sécurité physique du personnel chargé des études techniques, notamment en ayant recours à des techniques d'étude à distance à l'aide d'images satellites. L'importance des opérations de déminage, qui autorisent le retour en toute sécurité des populations déplacées et l'acheminement de l'aide humanitaire, a également été soulignée. Après la table ronde, les délégations ont exprimé leur inquiétude face à la rapidité avec laquelle les groupes terroristes innovent en matière de nouveaux types d'EEI.

³ CCW/AP.II/CONF.21/5, par. 35.

⁴ A/RES/73/67.

3. Protection des civils : éducation aux risques et autres méthodes de protection

9. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat colombien pour la paix, le Service de la lutte antimines, la Fondation suisse de déminage, le CIDHG, le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont participé à la table ronde. Ils ont mis en évidence : i) la diversité croissante des EEI ; ii) la nécessité d'adapter les méthodes de communication au public cible ; iii) l'intérêt d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives aux incidents liés aux EEI. Il a notamment été question de stratégies d'éducation aux risques liés aux EEI qui tiennent compte de l'âge, du sexe et du milieu d'origine du public visé. Dans le cas des populations déplacées, l'éducation aux risques doit s'appuyer sur les connaissances et les moyens de ces communautés.

4. Point sur les activités menées récemment par d'autres entités pour lutter contre la menace que représentent les EEI⁵

10. Les discussions tenues dans le cadre de cette table ronde ont eu pour objectif de garantir la complémentarité des efforts déployés. L'intervenant de l'Union européenne a indiqué que les nouvelles règles de l'Union en matière de lutte contre les EEI mettraient l'accent sur la sécurité dans les points de vente des matériaux pouvant être utilisés pour fabriquer de tels engins. Le représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a fait un exposé sur les activités d'élimination des EEI menées par l'Organisation et sur les formations dispensées aux États membres à leur demande. Le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies a présenté le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés⁶. Mines Action Canada a souligné que les activités de déminage devaient tenir compte des aspects liés au genre ainsi que des intérêts des communautés locales et des risques auxquels celles-ci étaient exposées. L'UNIDIR a présenté son outil d'auto-évaluation volontaire destiné à permettre aux États d'évaluer leur état de préparation face à la menace posée par les EEI, tandis que le Service de la lutte antimines a souligné les effets des EEI sur les civils, aussi bien dans les situations de conflit qu'en temps de paix.

C. Facilitation de l'échange volontaire d'informations pour favoriser la lutte contre l'utilisation d'engins explosifs improvisés

Questionnaire sur la lutte contre les engins explosifs improvisés

11. À leur vingt et unième Conférence annuelle, les Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié ont demandé que les Coordonnateurs examinent et révisent le questionnaire original sur la lutte contre les EEI, en consultation avec l'Unité d'appui à l'application et les Hautes Parties contractantes. Les Coordonnateurs ont été invités à soumettre au Groupe d'experts les révisions proposées et à obtenir son approbation concernant le questionnaire révisé⁷.

12. Les Coordonnateurs ont indiqué que 36 réponses avaient été reçues au questionnaire initial publié en 2015. Après la diffusion d'une première version révisée le 2 juillet 2020, une deuxième version révisée a été élaborée sur la base des commentaires reçus des Hautes Parties contractantes, puis distribuée le 23 septembre. Les Coordonnateurs ont informé le Groupe d'experts que cette mise à jour comportait de nouvelles questions et avait également pour objectif d'obtenir des réponses plus précises aux questions existantes afin de tenir compte de l'évolution du mandat relatif aux EEI. Le questionnaire révisé sera soumis sous forme de document de travail à la vingt-deuxième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié pour approbation.

⁵ En application de l'alinéa f) du paragraphe 35 du document final de la vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes (CCW/AP.II/CONF.21/5).

⁶ A/75/175.

⁷ CCW/AP.II/CONF.21/5.